



CTSD Du 29 janvier 2021

Présents : Mme la DASEN, MME la DASEN Adjointe, M. le Secrétaire Général, la DOS, M. Cordier du rectorat

FSU : M.Huguet, M. Boyer, M.Mallet

FO : M. Dussuyer, M. Ragon, Mme Alix

Unsa Education : Mme Pietrac, Mme Ansberque

Préambule de Madame la DASEN :

Déclarations liminaires de la FSU, l'Unsa Education, , FNECFP FO.

1. Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022

Préambule de la DASEN : Le cadre global de la préparation de rentrée n'a pas changé. Répartition académique en vue de préparer la rentrée 2021, la DASEN ne reprendra pas cet ensemble d'éléments. L'académie de Lyon fait partie des académies métropolitaines dotée positivement. Dans ce cadre, est pris en compte l'augmentation de la population scolaire sur le second degré tout en sachant que sur le 1^{er} degré une baisse démographique est observée sur les 3 département de l'académie.

Précision sur les chiffres demandée :

4h au minimum et 19 h au maximum pour APM, nouveau critère dimension pédagogique. Dans la dotation à l'APM, vient après à la dotation à la structure réglementaire.

Les critères sont les mêmes pour l'ensemble de l'Académie, il appartient à chaque département en respectant les critères d'accompagner les établissements en APM. La DASEN a doté en mettant un plancher à 4h, un plancher à 19h, car introduction d'un volet pédagogique dans le cadre de la crise sanitaire.

A Arbent et Oyonnax, REP et REP+, il y a quand même une réduction de 4h d'APM.

L'APM collège et lycées, a été réduite cette année en revanche il y a volonté d'introduire le critère pédagogique avec les résultats aux évaluations et les conditions de crise sanitaire qui entraînent des modalités d'enseignement diverses et qui peuvent entraver l'apprentissage des élèves.

Concernant les collèges, Madame la DASEN a choisi d'en attribuer à tous les établissements en tenant compte de l'IPS comme critère majoritaire, la crise sanitaire pèse sur l'ensemble des élèves et donc explique l'octroi à tous les établissements et plafonner de 4h pour avoir 1h par niveau, manière symbolique d'accompagner l'ensemble des niveaux des collèges. Cela fait donc baisser le plafond à 19h.

Sur l'APM lycée, cela a conduit à revoir l'ensemble des lycées. Résultats des évaluations qui a prévalu pour l'octroi.

Concernant les lycées, quand on calcule l'APM 184 avant on passe en 66, il y a donc une dotation négative. Pour les lycées le seuil de 4h ne s'appliquerait pas car Fernay et La Boisse n'en ont pas du tout, et certains lycées sont à 3.

Pour les IMP, sur les lycées 271 l'an dernier on passe à 84 cette année, on observe donc une très forte baisse. Il n'est pas possible de transformer des HSA en IMP. 127 postes supprimés en lycées.

Les modalités de calcul a changé, souplesse à l'établissement volant d'imp intégré aux HSA.

Il est possible de transformer des HSA en HSE.

Rapprochement des lycées Arbez Carmes et Painlevé, cela provoque une moins bonne disponibilité du chef d'établissement pour chaque lycée. Réponse de Mme la DASEN, il y a un adjoint sur chaque site, il y a eu création d'un poste de CPE. Le chef d'établissement a été porté par les équipes de direction, pour démontrer la qualité de l'offre sur Oyonnax et Bellignat et permettre aux élèves de bénéficier de l'ensemble de l'offre de formation sans mettre en concurrence les 2 sites. Les personnels ont l'impression que les décisions sont prises sans concertation et hors des horaires de service.

Des choix pédagogiques peuvent être faits et c'est une dotation qui est globalisée.

Demande d'un demi-poste de CDI et d'un demi-poste d'infirmière un lycée Lalande.

Pour les IMP en collège, elles resteraient idem.

Mme La DASEN propose de créer une division au collège St Exupéry de Valserhône bien qu'il y ait un basculement sur Louis Dumont.

VOTE : 8 contre.

2. Questions diverses

- **PIAL** : Pouvez-vous nous communiquer la liste des coordinateurs désignés pour chaque PIAL ? Leur lettre de mission était en cours de rédaction, est-elle finalisée ? Pouvez-vous, également, nous communiquer la liste des AESH référents pour chaque PIAL ? Document fournit.
- **AED** : Pouvez-vous nous communiquer le nombre d'AED composant la brigade académique et quel est le plafond d'emploi pour notre département ?
Une brigade vie scolaire composée en début d'année, 2 postes pour l'Ain il y a encore une campagne de recrutement sur cette 1^{ère} vague académique, 3 ETP aed au collège ampère Oyonnax, St Exupéry, et Victoire Daubié à Bourg ils seront amenés à avoir un secteur d'intervention sur le bassin de ces établissements.
Il y a 420.5 ETP d'AED dans l'Ain
- **Rupture Conventiennelle** : Combien de demandes de ruptures conventionnelles avez-vous reçu à ce jour ?
16 demandes , 7 accordées, 6 l'année scolaire dernière et une cette année, 7 sans suite (refus ou demande non maintenue), 2 en cours. Nous avons octroyé une rupture conventionnelle à un AESH.